|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2018Genève, 17-27 avril 2018** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: ADM 22** | **Document C18/65-F** |
| **8 février 2018** |
| **Original: anglais** |
| Rapport du Secrétaire général |
| TRANSFORMATION DU BUREAU DE ZONE DE MOSCOU EN BUREAU RéGIONAL DE L'uit POUR LA CEI |

|  |
| --- |
| RésuméA sa session de 2017, le Conseil a décidé d'approuver en principe le passage du Bureau de zone de l'UIT pour la CEI à Moscou au statut de Bureau régional et de demander au Secrétaire général un mandat spécifique pour un Bureau régional de l'UIT pour la CEI, définissant sa structure et son budget afin de parvenir à un accord final.On trouvera dans le présent document un aperçu général des bureaux hors siège de l'UIT, une proposition concernant la structure, une présentation des incidences budgétaires du Bureau régional de l'UIT pour la CEI et un projet de Décision portant création d'un poste D1.Suite à donnerLe Conseil est invité à **approuver** la nouvelle structure proposée pour le Bureau régional de l'UIT pour la CEI et à **approuver** le projet de Décision relatif à la création d'un poste D1 de Directeur régional du Bureau régional de l'UIT pour la CEI figurant dans l'**Annexe 1** du présent document.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Références[*Numéros 70 et 71 de la Convention de l'UIT*](https://www.itu.int/pub/S-CONF-PLEN-2015/fr)*,* [*Résolution 25 (Rév. Busan, 2014)*](https://www.itu.int/pub/S-CONF-PLEN-2015/fr) *de la Conférence de plénipotentiaires, Documents* [*C17/98(Rév.1)*](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0098/fr)*,* [*C/17/130(Rév.1)*](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0130/fr) *et* [*C17/DL/3(Rév.1)*](https://www.itu.int/md/S17-CL-170515-DL-0003/fr) *du Conseil* |

# 1 Introduction

Dans le Document [C17/98(Rév.1)](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0098/fr) relatif au "Renforcement de la présence régionale de l'UIT dans la région de la CEI", soumis au Conseil à sa session de 2017 (15-25 mai 2017), il était proposé de donner au Bureau de zone de l'UIT pour la CEI à Moscou (Fédération de Russie) le statut de Bureau régional (à compter du 1er janvier 2019).

Après avoir examiné le Document C17/98(Rév.1), le Conseil, à sa session de 2017, a décidé "d'approuver en principe le passage du Bureau de zone de l'UIT pour la CEI à Moscou au statut de Bureau régional et de demander au Secrétaire général, en collaboration avec le Directeur du BDT et avec la participation des Directeurs du BR et du TSB, de soumettre au Conseil à sa session de 2018 un mandat spécifique pour un Bureau régional de l'UIT pour la CEI, définissant sa structure et son budget afin de parvenir à un accord final et d'achever la transition dudit bureau en un Bureau régional pour la CEI pleinement opérationnel" (Document [C17/130 (Rév.1)](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0130/fr)).

# 2 Aperçu général des bureaux hors siège de l'UIT

L'UIT compte actuellement 12 bureaux régionaux et bureaux de zone répartis comme suit:

– Afrique (un bureau régional en Ethiopie et trois bureaux de zone au Cameroun, au Sénégal et au Zimbabwe).

– Région Amériques (un bureau régional au Brésil et trois bureaux de zone à la Barbade, au Chili et au Honduras).

– Etats arabes (un bureau régional en Egypte).

– Asie-Pacifique (un bureau régional en Thaïlande et un bureau de zone en Indonésie).

– CEI (un bureau de zone en Russie).

Il existe, au siège de l'UIT, une unité de coordination pour l'Europe (Bureau de développement des télécommunications).

# 3 Proposition

Dans le Document [C17/DL/3(Rév.1)](https://www.itu.int/md/S17-CL-170515-DL-0003/fr) relatif aux "Options envisageables pour traiter les propositions/rubriques non prises en compte dans le projet de budget pour l'exercice biennal 2018-2019", le secrétariat a présenté l'option la moins coûteuse et l'option la plus coûteuse pour transformer le Bureau de zone de l'UIT pour la CEI en Bureau régional, ce qui représente un coût additionnel compris entre 71 000 CHF et 1 046 000 CHF pour 2018-2019. L'option la moins coûteuse supposait le reclassement d'un poste P5 en poste D1, tandis que l'option la plus coûteuse prévoyait la création d'un nouveau poste D1, d'un nouveau poste P4, d'un nouveau poste G6 et d'un nouveau poste G2, en plus des postes existants. En attendant la décision que prendra le Conseil sur cette question à sa session de 2018, une provision correspondant à l'option la plus coûteuse (523 000 CHF) a été ajoutée au budget pour 2019.

Vu les contraintes financières, la structure ci-après est proposée pour le nouveau Bureau régional de l'UIT pour la CEI à Moscou (Fédération de Russie):

• Structure actuelle: un poste P5, un poste P3 et un poste G5.

• Nouvelle structure proposée: un poste D1, un poste P4 et un poste G6.

# 4 Incidences budgétaires

Les ressources nécessaires à compter de 2019 du fait de la transformation du Bureau de zone de Moscou en Bureau régional et des modifications apportées à la structure des effectifs présentées dans le présent document s'élèveront à 69 200 CHF par an au taux du budget pour 2019. Les besoins pour 2019 sont couverts par les crédits supplémentaires prévus dans le budget 2019 pour le Bureau régional (523 000 CHF). Les ressources nécessaires pour la période 2020-2023 ont été intégrées dans le projet de Plan financier pour la période 2020-2023.

# 5 Mandat

Le mandat proposé pour le Bureau régional de l'UIT pour la CEI est analogue à celui des autres bureaux régionaux (voir l'**Annexe 2**). Les attributions et responsabilités du Directeur régional seront identiques à celles des autres Directeurs régionaux.

# 6 Conclusion

Le Conseil est invité à **approuver** la nouvelle structure proposée pour le Bureau régional de l'UIT pour la CEI et à **approuver** le projet de Décision relatif à la création d'un poste D1 de Directeur régional du Bureau régional de l'UIT pour la CEI figurant dans l'**Annexe 1** du présent document.

ANNEXE 1

DÉCISION xx

(adoptée à la xx séance plénière)

Création d'un poste D1 de Directeur régional
du Bureau régional de l'UIT pour la CEI

Le Conseil,

*vu* les numéros 70 et 71 de la Convention de l'Union Internationale des télécommunications (Genève, 1992),

décide

d'approuver la création du poste D1 de Directeur régional du Bureau régional de l'UIT pour la CEI basé à Moscou (Fédération de Russie) au sein du Bureau de développement des télécommunications.

ANNEXE 2

Mandat du Bureau régional de l'UIT pour la CEI

Le Bureau régional est chargé de proposer des politiques et stratégies opérationnelles pour les activités de développement des télécommunications dans la région, de coordonner avec les pays de la région pour définir les priorités, de proposer des contributions en vue d'établir le plan opérationnel sur la base de ces besoins régionaux définis comme prioritaires, de coordonner et de mettre en oeuvre des activités de coopération technique dans la région, que ce soit dans le cadre des projets, des initiatives régionales ou du suivi des conférences mondiales de développement des télécommunications et d'autres conférences de l'UIT.

Par ailleurs, les bureaux régionaux ont les attributions et responsabilités suivantes, conformément à la Résolution 25 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires:

1) Participer à la mise en oeuvre des programmes et des projets dans le cadre des initiatives régionales, dans les limites des ressources allouées par le plan financier.

2) Jouer un rôle essentiel pour faciliter les discussions portant sur des questions régionales et la diffusion d'informations se rapportant aux trois Secteurs de l'UIT et des résultats de leurs travaux, en évitant tout double emploi de ces fonctions avec le siège.

3) Contribuer, dans la mesure du possible, notamment, à l'élaboration des plans opérationnels annuels quadriennaux glissants du Secrétariat général et des trois Secteurs, en présentant un contenu propre à bureau régional et bureau de zone, en rapport avec le Plan stratégique de l'Union et avec le Plan d'action de la CMDT, puis établir et continuer de publier le plan/calendrier annuel des conférences et réunions sur le site web de l'UIT en vue de sa mise en oeuvre.

4) Participer activement à la mise en oeuvre du Plan stratégique de l'Union, notamment en ce qui concerne les quatre buts stratégiques, tous les objectifs sectoriels et intersectoriels, ainsi qu'au suivi de la réalisation des cibles stratégiques.

5) Participer activement à la mise en oeuvre du Plan d'action de la CMDT, notamment en ce qui concerne les objectifs approuvés et les résultats, les produits et les initiatives régionales qui y sont associés.

6) Prendre une part active à la mise en oeuvre des indicateurs de résultats et des IFP définis dans le Plan d'action de la CMDT et par le GCDT.

7) Veiller à ce que la coopération entre les bureaux régionaux et les bureaux de zone de l'UIT, les organisations régionales compétentes et d'autres organisations internationales s'occupant de développement et de questions financières continuent à s'améliorer, afin d'optimiser l'utilisation des ressources et d'éviter tout double emploi.

8) Participer pleinement à l'organisation de manifestations, réunions ou conférences régionales, en étroite collaboration avec le Secrétariat général, le ou les Bureaux concernés et les organisations régionales compétentes, afin d'améliorer l'efficacité de la coordination de ces manifestations, d'éviter tout chevauchement d'activité en ce qui concerne les manifestations ou les questions et de tirer parti de la synergie entre les Bureaux et les bureaux régionaux.

9) Aider les pays à mettre en oeuvre les initiatives régionales.

10) Assumer des fonctions de diffusion de l'information, de formulation d'avis spécialisés et d'organisation de réunions, de cours et de séminaires.

11) Participer de manière efficace aux débats sur l'avenir de l'Union et sur les questions stratégiques concernant le secteur des télécommunications/TIC.

12) Superviser l'exécution des projets financés sur des fonds d'affectation spéciale et des projets financés sur le Fonds pour le développement des TIC.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_